



## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 6 mars à dix-neuf heures,

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie des Fins, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 24/02/2025

Date d'affichage : 24/02/2025

Nombre de membres :

- en exercice : 138
- présents : 35
- votants : 50

Nombre de voix :

- en exercice : 385
- présents : 143
- procurations : 122
- **nombre total de voix exprimées : 265**

#### Etaient présents :

Françoise BARTHOULOT (S), Cédric BÔLE, Martial BOURNEL-BOSSON, Marie-Paule BRAND, Thierry CARTIER, David CHATELAIN, Pascal CLEMENCE, Dimitri COULOUVRAT, Anthony CUENOT, Jean-Noël CUENOT, Kévin FADIN, Valentin GAUTHEY (S), Suzanne GUERRIN, Thierry HOUSER, Bernard JACQUET, Pascal JACQUOT, Raphaël KRUCIEN, Lydie LAB, Denis LEROUX, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Christian MAUVAIS, Anthony MERIQUE, Dominique MOLLIER, Jean-Louis MOUGIN, Frédérique MOUREAUX, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Daniel PRIEUR, Elisabeth REDOUTEY, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Charles SCHELLE, Marc SIMON, Michel TROUILLOT, Pierre VAUFREY, Marie-Josèphe VERMOT.

#### Etaient absents excusés :

Françoise BEURET, Laure BOITEUX, Léon BONVALOT, Christine BOUQUIN, Michèle CACHOT-USUNIER, Hervé CAGNON, Olivier CLEMENCE, Jean-Pierre DEVILLERS, Pascal DUFFNER, Lucine FAIVRE, Florian GAIFFE, Bénédicte HERARD, Eric HOULLEY, Céline JEAMBRUN, François JACQUOT, Sylvie LE HIR, Régis LIGIER, Nicolas MARGUET, Catherine MAUVAIS, Christian MOREL, Thierry MOREL, Corinne PARATTE, Roland PERROT, Manuela RAMBAUD, Laurent ROUSSET, Emmanuel SAULNIER, Noël SAUNIER, Hervé SIMONIN, Franck VILLEMMAIN, Marcelline VIPREY, Céline VUILLEMIN, Marielle WILCZAK, Sébastien WOLFF.

#### Etaient absents :

Didier BARTHOD, Yann BEAUFILS, Aurélie BESCHET, Francis BILLOD-MOREL, Luc BINDER, Fabrice BOBILLIER, Jérôme BOILLON, Patrick BOISSEIN, Justine BRIQUEZ, Benoit CALAME, Isabelle CHEVAL, Matthieu CHEVAL, Bruno CHOLLEY, Philippe CHOULET, Jacqueline CUENOT-STALDER, Jean-Philippe DA COSTA, Jocelyne ERNST, Baptiste FAYARD, Jean-Michel FEUVRIER, Alain GAIFFE, Frédéric GAIFFE, Etienne GIGON, Fabrice GIRARDIN, Pascal GODIN, Aurore GOSSO, Maurice GROSSET, Lucienne HEMLER, Christian HERARD, Christophe JANIN, Nicolas JUBIN, Olivier MESNIER, James MICHEL, Francine MISERE, Philippe MITTAG, Joëlle MOUGIN, Denis NARBÉY, Sarah OEUVREARD, Jean-Luc PAGNOT, Adrien PELLEGRINI, Raphaël PEQUIGNOT, Vivien PERRET-GENTIL, Bernard PRETOT, Hervé PREVITALI, Catherine RACINE, Christian RAMEL, Jérôme RENAUD, Marlène RENAUD, Dominique RONDOT, Pascal ROUGNON, Yves ROY, Fabien ROYER, Régis SOULET, Véronique TATU,

Gérard VAUCHIER, Baptiste VILLEMEN, François VILLIER, Jérôme VOINET, VUILLEMIN, Ingrid WILLEMEN-JEANNIN, Pierre-Jean WYCART.

### **Ont donné pouvoir :**

Laure BOITEUX a donné pouvoir à Pierre VAUFREY,  
Léon BONVALOT a donné pouvoir à Françoise BARTHOULOT,  
Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND,  
Olivier CLEMENCE a donné pouvoir à Pascal CLEMENCE,  
Jean-Pierre DEVILLERS a donné pouvoir à Daniel PRIEUR,  
Lucine FAIVRE a donné pouvoir à Valentin GAUTHEY (S),  
Florian GAIFFE a donné pouvoir à Dimitri COULOUVRAT,  
Bénédicte HERARD a donné pouvoir à Gilles ROBERT,  
Eric HOULLEY a donné pouvoir à Cédric BÔLE,  
Céline JEAMBRUN a donné pouvoir à Charles SCHELLE,  
Sylvie LE HIR a donné pouvoir à Anthony CUENOT,  
Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT,  
Thierry MOREL a donné pouvoir à David CHATELAIN,  
Corinne PARATTE a donné pouvoir à Marc SIMON (S),  
Franck VILLEMEN a donné pouvoir à Boris LOICHOT.

**Secrétaire de séance :** Dimitri COULOUVRAT

### **Objet : 2025-09 : Convention sur le solaire**

Le Parc a pour objectif de devenir un territoire à énergie positive (Orientation 2.2) d'ici 2050, c'est-à-dire un territoire qui produit à minima autant d'énergie qu'il n'en consomme. Les mesures sous-jacentes sont d'accroître la sobriété et l'efficacité énergétique du territoire (mesure 2.2.1) et développer des énergies renouvelables et de récupération (mesure 2.2.2).

Les dispositions de la Charte en la matière sont de :

- Promouvoir les énergies renouvelables et de récupération à travers la diffusion d'informations sur les potentiels en énergies renouvelables, en mettant en valeur des sites exemplaires ou en réalisant des études d'opportunité/faisabilité.
- Développer l'exemplarité des collectivités dans leurs choix d'équipements énergétiques et renforcer leur rôle moteur avec notamment la systématisation du recours aux ENRs, la mise en œuvre de plan d'investissement sur le patrimoine public ou encore favoriser les groupements d'achats.
- Accompagner le développement des filières d'énergies renouvelables en priorisant le développement de la biomasse et du solaire thermique et photovoltaïque.

Pour répondre à cela, le PNRDH travaille depuis 2023 sur le montage d'une opération collective de solarisation des bâtiments publics inspirée des opérations réalisées au PNR des Grands Causses et du PNR Corbières-Fenouillèdes.

Le PNRDH a mesuré le potentiel de production d'électricité à partir du solaire photovoltaïque du territoire sur des zones à potentiel : grandes toitures privées, parkings, toitures des bâtiments publics, etc... Le potentiel des bâtiments publics a été estimé pour fournir un atlas permettant de dégrossir le travail pour la suite de la démarche en associant le SYDED qui propose depuis plusieurs années un accompagnement à la réalisation d'installations solaires photovoltaïques à ses collectivités adhérentes.

En effet, celui-ci est habilité par ses statuts, à exercer des prestations relatives aux équipements énergétiques, à la maîtrise de l'énergie et à l'utilisation des énergies renouvelables, par la mise à disposition de services. À travers un pôle dédié composé de 8 agents, le SYDED propose un service de conseils,

d'assistance technique et administrative aux collectivités de son territoire de l'énergie et des énergies renouvelables.

Le PNRDH a également lancé un comité technique sur la transition énergétique afin d'impliquer les EPCI et de pouvoir coordonner et piloter des actions conjointement. Ceux-ci sont parties prenantes et répondent également aux objectifs de la Charte à travers le développement et l'engagement dans les actions en faveur des énergies renouvelables notamment sur leur patrimoine bâti.

A noter également que leurs statuts prévoient au titre de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et leur donnent la possibilité de se substituer aux communes pour réaliser des études ou fournir des prestations de services, dans le respect de la législation en vigueur.

Il a donc été proposé de lancer une opération collective de solarisation des bâtiments publics dans le but d'augmenter et d'accélérer le passage à l'acte, et de donner l'exemple.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'approuver la convention sur le solaire en partenariat avec le SYDED et les communautés de communes**
- **D'autoriser le Président à la signer.**

**Approbation à l'unanimité.**

<b>Nombre de voix : 265</b>	<b>Exprimés (en voix) : 265</b>
- <b>pour : 265</b>	- <b>abstention : 0</b>
- <b>contre : 0</b>	- <b>ne prend pas part au vote : 0</b>

Pour extrait conforme,  
le Président  
Denis LEROY

